



Independent observer  
of the Global Fund

## Le dispositif SOFIA lance son deuxième appel à manifestation d'intérêt pour l'année 2024.

Lancé en 2023, le dispositif SOFIA est un Fonds dédié aux Organisations de la Société Civile (OSC) de L'Initiative,.

### Les objectifs

Spécifiquement, le dispositif SOFIA vise à soutenir les Organisations de la Société Civile (OSC) locales pour les impliquer activement dans la lutte contre les pandémies telles que le VIH, la tuberculose et le paludisme, ainsi que dans le renforcement des systèmes de santé, y compris au niveau communautaire. De plus, il cherche à promouvoir la lutte contre les inégalités de genre et à défendre les droits humains.

Les objectifs spécifiques visés sont les suivants :

1. Permettre aux OSC appuyées d'accéder à des financements plus importants de la part de partenaires nationaux, régionaux ou internationaux ;
2. Accompagner les OSC à mener des activités et/ou projets pertinents pour lutter contre les trois maladies et renforcer les systèmes de santé en intégrant une approche genre ;
3. Renforcer les OSC dans leur capacité de plaider et viser l'obtention d'avancées substantielles dans leur domaine d'activité en matière de santé publique, y compris sur le genre et les droits humains.

## Un dispositif d'appui multiforme

Le dispositif SOFIA est autant un appui financier qu'un accompagnement technique et personnalisé.

### Un appui financier :

- Une subvention comprise entre 50 000 et 75 000 € sur une période de 15 mois renouvelable 3 fois maximum (c'est-à-dire, jusqu'à 5 ans d'appui au total) ;
- Cette subvention permet de couvrir des frais de fonctionnement, des ressources humaines et des activités de routine qui ont pour vocation d'appuyer le fonctionnement quotidien de l'organisation et/ou de renforcer ses capacités d'action.

### Un accompagnement personnalisé :

- Les organisations bénéficieront dans un premier temps d'un diagnostic initial à la fois d'un point de vue organisationnel, opérationnel et technique (santé publique, maladies infectieuses, genre, etc.). Ce diagnostic débouchera sur la conception d'un plan de renforcement des capacités de la structure ;
- Le renforcement de compétences et des capacités sera ensuite mis en place (sur la base du plan fourni) par l'intermédiaire d'assistances techniques et pourra prendre diverses formes (expertise résidentielle, appui ponctuel ou perlé, formations, etc.) ;
- Les organisations sélectionnées seront accompagnées de manière rapprochée par l'équipe du dispositif SOFIA :
  - Pour la mise en œuvre de la subvention (notamment pour les rapports et le suivi financier dans une optique d'apprentissage) ;
  - Pour le suivi des accompagnements techniques.

## Les pays éligibles et organisations ciblées

Pour ce deuxième appel à manifestation d'intérêt, le dispositif SOFIA accepte les candidatures des OSC enregistrées et opérationnelles dans quatre pays éligibles : le Gabon, la République du Congo, la République centrafricaine et le Tchad.

En plus de cette exigence géographique, les organisations doivent satisfaire aux critères suivants pour être éligibles au dispositif :

- Statut : Être une OSC, c'est-à-dire une organisation indépendante du gouvernement et à but nonlucratif ;
- Enregistrement : Être une personne morale ayant son conseil d'administration/son comité dirigeant et son siège enregistré dans un des quatre pays éligibles cités ci-dessus ;
- Durée d'existence légale : L'organisation doit avoir au moins 2 ans d'existence légale ;
- Ressources humaines : L'organisation doit se composer d'au moins trois personnes (salariées et/ou bénévoles) ;
- Financier : L'organisation doit disposer d'un budget annuel compris entre 30 000 et 310 000 € (total dépenses 2022 comme indiqué dans le rapport financier global 2022 de l'organisation).

Les grandes étapes du dispositif

1. Appel à manifestation d'intérêt (AMI) & pré-sélection des organisations ;
2. Diagnostic initial des organisations présélectionnées avec l'élaboration d'un plan de renforcement de capacité et recommandation sur la pertinence d'un appui ;
3. Sélection définitive des organisations ;
4. Contractualisation et versement de la subvention ;
5. Mise en œuvre des assistances techniques et appui à la mise en œuvre de la subvention ;
6. Audit financier de la subvention. Top of Form

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert du 14 février 2024 au 27 mars 2024 et sera accessible sur le site de L'Initiative : <https://www.initiative5pour100.fr/fonds-dappui-aux-osc-dispositif-sofia>, l'ensemble des questions relatives à cet appel à manifestation d'intérêts (AMI) doivent être envoyées à l'adresse [sofia.linitiative@expertisefrance.fr](mailto:sofia.linitiative@expertisefrance.fr), par courriel uniquement.

À propos de L'Initiative

Créée en 2011 et mise en œuvre par Expertise France, L'Initiative est un laboratoire d'idées et un dispositif technique de la politique française de coopération internationale dans la lutte contre les pandémies. Modalité de contribution indirecte de la France à l'écosystème du Fonds mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, elle appuie des programmes à moyen terme à visée catalytique, afin de faire évoluer les pratiques et les politiques de santé. Mieux encore, elle accompagne les acteurs locaux et nationaux, dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes de lutte contre les pandémies. La mise en œuvre de L'Initiative s'articule en trois modalités d'intervention à savoir : l'assistance technique, le financement de projets structurants ainsi que le soutien aux défis négligés.

Pour en savoir plus : <https://www.initiative5pour100.fr/>

[Read More](#)

---